

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**DON D'UN LIVRE
D'ARTISTE EN FAVEUR DE
LA COLLECTION DU
MANOIR DES LIVRES PAR
LES ÉDITIONS VIRGILE**

D_2026_0067

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le paragraphe P-31 de son annexe ;

Le rôle d'une bibliothèque est de gérer des collections, de les enrichir, et de les mettre à disposition de ses usagers. Elle assure la conservation des objets dont elle a la charge.

L'Agglomération contribue régulièrement à son enrichissement par des dons et achats qui deviendront propriété de l'Agglomération.

L'éditeur Virgile Legrand propose le don d'un nouveau livre d'artiste intitulé « le loup acrobate » d'une valeur de 600 euros.

Ce don ne sera grevé ni de conditions ni de charges.

Le Président DÉCIDE :

D'ACCEPTER le don de l'éditeur ;

D'APPROUVER l'entrée de cette nouvelle acquisition dans les collections de la bibliothèque patrimoniale constituée par Annemasse Agglo ;

D'ENREGISTRER cet objet dans les biens patrimoniaux de l'Agglo

Signé électroniquement par : Gauthier DOUBLET
Date de signature : 22/04/2026
Qualité : Agglo - Présidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Legrand Virgile
15 rue Jehly Bachellier
21121 Fontaine-lés-Dijon

A Monsieur le Président
Annemasse Agglomération

Fontaine, le 8 avril 2026

DON EN FAVEUR DE LA COLLECTION DU MANOIR DES LIVRES

Je soussigné Virgile Legrand, souhaite faire un don en faveur de la collection du *Manoir des Livres*

à Annemasse Agglomération.

Voici la liste des objets constituant ce don :

| Auteur et Editeur | Titre | Numéro d'exemplaire | Valeur | Etat de conservation |
|------------------------------------|-------------------------|----------------------------|---------------|-----------------------------|
| Arthur Higelin Editions Virgile | <i>Le loup Acrobate</i> | 20 / 20 | 600 euros | Bon état |

Ce don ne sera grevé ni de conditions ni de charges.

Signature du donateur



Document à nous retourner revêtu de votre signature – Merci.